

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des **travaux de reprise d'enrobés en chaussée (rue des lilas) ainsi que la pose de coussins berlinois (route Marius Weber)**

ARRETONS

Article 1^{er} Une modification de circulation sera mise en place **du lundi 4 décembre 2017 au 8 décembre 2017 inclus – rue des Lilas et route Marius Weber.**

Article 2 Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin de réglementer cette modification, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- - Entreprise EUROVIA
-

chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 28 novembre 2017.

Le Maire,
M. Jean-Luc GOETBLOET

